

**Procès-Verbal du Conseil Communautaire  
Du 21 novembre 2024  
à 20h au Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

**Etaient présents** : ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, VIETTI Dominique, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

**Était présent pour les services de la CCPU** : AVRARD Emmanuel.

**Absents ayant donné procuration** : CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice.

**Absents excusés** : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, BRUEL Laurent, BARLERIN Emmanuelle, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRIER Alexandre.

**Ordre du Jour** :

**Séance publique** :

- Approbation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2024 ;
- Adhésion Initiative Loire ;
- Renouvellement de la convention Envie d'R ;
- Aides aux TPE / approbation du nouveau règlement d'attribution ;
- Gestion de l'espace Coworking ;
- Zone d'Activités / Convention de servitude avec ENEDIS ;
- Adhésion à l'agence d'Urbanisme EPURES ;
- Boucle locale d'énergie / Proposition d'assistance de la société COTURNIX ;
- Refonte des statuts de la SEM Soleil ;
- Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Aix / Détermination du niveau d'engagement de la CCPU ;
- Plan de gestion / convention de partenariat avec le SMMM ;
- Décisions modificatives.

**Séance de travail** :

**-Interventions et questions diverses :**

Aide TPE / boulangerie Gilbert a cremeaux (SARL les gourmandises du donjon) ;  
Destruction des nids de frelons asiatiques ;  
Refonte du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) ;  
Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;  
Offre d'achat de M. PERRIN ;  
Projet de loi de finances 2025 / Vote d'une motion ;  
Festival trucs et astuces / ateliers programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ;  
Musicadanse.

\*\*\*

**Séance publique** :

**1/ Approbation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2024 :**

Mme VIETTI, et M. ROYER étant absents lors de la dernière séance du Conseil Communautaire, ils décident de s'abstenir.

Le Procès-verbal est validé sans autre observation.

## **2/ Adhésion Initiative Loire :**

M. LABOURE rappelle qu'INITIATIVE LOIRE est une association qui a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de TPE viables sur l'ensemble du Département de la Loire.

INITIATIVE LOIRE s'adresse aux porteurs de projets à la recherche d'une insertion professionnelle, et propose un ensemble de dispositifs financiers complémentaires aux financements bancaires.

Cette association demande le renouvellement de l'accompagnement financier de la Communauté de Communes à hauteur de 2600 € se décomposant selon les modalités suivantes :

- 1300€ en accompagnement des porteurs de projets ;
- 1300€ en fonds de prêt d'honneur.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler la convention de partenariat établie entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et l'association pour l'année 2024.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

En complément sur ce sujet, M. LABOURE indique que sur le territoire, trois porteurs de projets ont bénéficié de ce dispositif en 2023 et deux en 2024 jusqu'à présent.

## **3/ Renouvellement de la convention Envie d'R :**

M. LABOURE expose que Envie d'R est un réseau créé en 2016 regroupant huit territoires à l'échelle du Massif Central qui coopèrent pour faciliter les projets d'installation à la campagne et de créations d'activités en espace rural.

Ce dispositif permet à ces territoires de mutualiser des moyens et des outils pour capter des porteurs de projets urbains candidats à une installation en milieu rural.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités ;
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement ;
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà ;
- Un site internet mutualisé enviedr.com pour diffuser les offres ;
- Une mise en contact avec des entrepreneurs.

Jusqu'à la fin de l'année 2024, le portage administratif du réseau est assuré par l'IPAMAC (Inter Parc du Massif Central) conformément à la convention signée par les huit territoires.

Pour la suite, le collectif Envie d'R s'est réorganisé et a créé sa propre association le 15 octobre dernier pour assurer le portage de cette action.

Suite au débat, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle association et de maintenir son niveau de participation pour le fonctionnement de ce dispositif à hauteur de 4 500€ pour 2025.

En moyenne ce dispositif permet la mise en relation avec 10 à 15 porteurs de projets pour 2 installations qui se concrétisent chaque année.

#### **4/ Aides aux TPE / approbation du nouveau règlement d'attribution :**

M. LABOURE explique que depuis 2018, la CCPU s'est engagée aux côtés de la Région pour la mise en œuvre d'aides économiques à destination des TPE avec points de vente.

Cette convention permet à la CCPU de participer au financement de projets d'investissement locaux pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

L'aide régionale (20% des dépenses éligibles) pour les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, n'est mobilisable que si l'EPCI apporte un co-financement de 10% de l'assiette éligible.

La CCPU dispose de son propre règlement pour l'attribution de ces aides par le bureau communautaire qui dispose d'une délégation pour la gestion de ces dossiers.

La Région vient d'approuver un nouveau règlement pour la mise en œuvre de ces aides par décision de la Commission plénière du Conseil régional en date du 27 juin 2024 (délibération n°20240715).

En conséquence il convient d'adapter le règlement d'attribution de la CCPU pour le mettre en cohérence avec ces nouvelles dispositions.

Suite au débat, le nouveau règlement d'attribution est validé à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

Concernant ce dispositif, M. LABOURE précise que depuis 2019, 12 TPE ont bénéficié de cette aide localement pour un montant global de 33 054€ au niveau de la CCPU.

#### **5/ Gestion de l'espace Coworking :**

M. LABOURE informe l'assemblée que les élus en charge de ce dossier se sont réunis le 7 novembre dernier.

Il rappelle qu'au vu du constat établi fin 2023, le Conseil Communautaire avait décidé d'engager un certain nombre d'actions pour tenter de rétablir la situation.

##### Actions engagées en 2024 :

- Développer la communication pour faire la promotion de cet espace (présence soutenue sur les réseaux sociaux en 2024...)
- Tenter de fidéliser la clientèle : recueil des retours des utilisateurs à chaud (SMS de satisfaction...), mailing une fois par trimestre aux utilisateurs et entreprises du secteur ;
- Actualiser le site internet et l'outil de réservation Urféco-work (nouvelle version mise en service en septembre 2024) ;
- Développer l'offre de service pour mieux répondre à la demande avec le réaménagement des espaces et la mise en place d'une tarification adaptée.
- Développer un partenariat avec le gérant du bar/tabac qui cohabite dans le même bâtiment.

Malgré ces initiatives, M. LABOURE indique la situation reste compliquée :

- L'exploitation de cet équipement est largement déficitaire ;
- La fréquentation n'est toujours pas à la hauteur des espérances malgré une légère augmentation,
- Plusieurs actions ont été engagées en cours d'année et n'ont pas encore porté leurs fruits.

Lors des derniers échanges, les élus du groupe de travail ont identifié plusieurs pistes de réflexion pour améliorer la situation en 2025 :

- diversifier les actions de communication ;
- améliorer la couverture mobile ;
- renégocier le contrat du copieur couteux et inadapté à l'usage des co-workeurs ;
- développer des synergies locales (partenariat entreprises, partenariat avec activités loisirs...)

Suite au débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de :

- Se laisser jusqu'à fin 2025 pour juger de l'effet des actions engagées ;
- Si en fin d'année prochaine la situation n'a pas évolué, mettre fin à l'expérimentation.

## **6/ Zone d'Activités / Convention de servitude avec ENEDIS :**

M. LABOURE indique que ENEDIS sollicite la CCPU pour formaliser une convention de servitude sur la parcelle référencée B 776, pour le passage d'une canalisation souterraine.

Cet aménagement est nécessaire pour la desserte de l'installation photovoltaïque de l'entreprise ADR Passion.

Le conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer cette convention.

## **7/ Adhésion à l'agence d'Urbanisme EPURES :**

M. LABOURE expose que la CCPU n'est pas compétente à ce jour en matière d'urbanisme.

Elle est néanmoins adhérente au SCOT ROANNAIS, et ses représentants participent aux travaux menés par le Syndicat.

La communauté de communes va devenir compétente en matière de PLUI de plein droit en juillet 2027.

Néanmoins, les prochains mois sont importants pour engager une réflexion sur les enjeux d'un PLUI à l'heure de l'élaboration du nouveau SCOT ROANNAIS et de la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette des sols) introduite par la loi climat et résilience du 22 août 2021.

La CCPU souhaite bénéficier d'un accompagnement dans cette réflexion.

L'objectif de cette démarche est double :

- Être en mesure de clarifier la stratégie de la CCPU pour porter une vision politique commune et défendre collectivement les intérêts du Pays d'Urfé dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCOT Roannais et de la mise en place du ZAN ;
- Anticiper le transfert de compétence éventuel en disposant d'une étude de préfiguration d'un futur PLUI.

Dans un premier temps la CCPU s'est adressé aux services de la DDT pour évoquer ce sujet mais les discussions engagées depuis plusieurs mois n'ont abouti à rien à ce jour.

Au mois de juin, la CCPU s'est rapprochée de l'agence d'urbanisme EPURES pour avancer sur ce dossier.

EPURES est une association qui rassemble l'Etat et ses services, les collectivités, et les organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement du territoire.

EPURES exerce plusieurs missions d'ingénierie pour le compte de ses adhérents :

- Observatoire territorial des évolutions urbaines,
- Définition des politiques d'aménagement et de développement et élaboration des documents d'urbanisme (PLUI, SCOT...)
- Construction des projets territoriaux
- Coordination des politiques foncières, de l'habitat, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement...

La gouvernance au sein de l'association est exercée au sein de 4 collèges différents en fonction du degré d'implication des acteurs publics concernés.

Pour ce qui concerne la CCPU, il est proposé d'adhérer à l'association au titre du 3ème collège. Cette adhésion permettrait à la CCPU de bénéficier de l'ensemble des outils développés par l'agence pour un coût de 212€/an.

Pour l'accompagnement spécifique envisagé pour cette mission, une rencontre est programmée prochainement pour préciser les attentes de la CCPU et mieux calibrer cette intervention.

Cette prestation ferait l'objet d'un coût spécifique à préciser ultérieurement.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

### **8/ Boucle locale d'énergie / Proposition d'assistance de la société COTURNIX :**

M. LABOURE expose que la Communauté de Communes souhaite développer un projet d'autoconsommation collective sur son territoire.

Pour ce faire, il rappelle que la CCPU s'est rapprochée de la société COTURNIX afin de bénéficier de son expertise et de son accompagnement dans le montage de ce projet.

COTURNIX avance déjà concrètement avec 2 porteurs de projets privés du territoire pour lancer un embryon de projet. Des contacts sont également noués avec le Département pour inclure les installations du pôle technique au sein de ce projet.

Pour la suite du projet, M. MEUNIER propose de formaliser son intervention par la signature d'un contrat de prestation de service.

La prestation de MEUNIER s'articulerait autour des missions suivantes :

- Coordination du projet ;
- Assistance à la communication ;
- Assistance à la mise en place de la PMO ;
- Recrutement des producteurs et consommateurs ;
- Mise en service de la Communauté ;
- Formation du chef de projet (animateur PCAET).

Le coût total de cette prestation s'élève à 7 740€ HT soit 9 288€ TTC

En option, M. MEUNIER propose également de développer un dispositif énergie solidaire avec la possibilité d'installer du PV avec du matériel de récupération chez des personnes en précarité : 2 275€ HT soit 2730€ TTC.

Le montant total de cette prestation avec option s'élèverait donc à 10 015€ HT soit 12 018€ TTC.

Suite au débat les membres de l'assemblée acceptent à l'unanimité de contractualiser avec la société COTURNIX pour la mise en œuvre de la suite de ce projet aux conditions évoquées ci-dessus en incluant l'option proposée.

## **9/ Refonte des statuts de la SEM Soleil :**

M. LABOURE rappelle que la SEM SOLEIL a été créée dans l'objectif de développer les énergies renouvelables sur le territoire tout en garantissant des retombées territoriales et un suivi par les collectivités locales.

La CCPU est actionnaire de la SEM SOLEIL, elle dispose à ce jour de 0.034% du capital, soit 66 actions pour une valeur de 990€.

La SEM va procéder à une augmentation de son capital pour répondre à son besoin de trésorerie.

Dans ce cadre, elle sollicite une augmentation de la participation de la CCPU à hauteur de ses parts dans le capital de la SEM soit 421.20€ pour 27 actions valorisées à 15.60€

Si la CCPU ne souhaite pas participer à cette opération elle peut renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que cette augmentation de capital s'accompagne d'une refonte des statuts et du pacte d'associés de la SEM.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

## **10/ Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Aix / Détermination du niveau d'engagement de la CCPU :**

M. LABOURE explique que suite aux derniers échanges en bureau et en Conseil communautaire, les représentants de la CCPU et de la CCVAI ont rencontré à nouveau les services de Roannaise de l'eau (RDE) pour évoquer ce sujet.

Dans sa dernière version le montant global du contrat territorial présenté par RDE avoisine 1.5 millions d'euros.

Au niveau du reste à charge pour les EPCI, cela se traduirait par une dépense d'environ 95 000€ /an sur 3 ans pour la CCVAI et 92 000€ /an sur 3 ans pour la CCPU.

Les deux EPCI ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'accepter cette nouvelle proposition au regard de l'impact de cet engagement pour les contribuables.

Afin de rester à un niveau « acceptable » au regard du niveau de taxe appliqué dans l'arrondissement, CCVAI et CCPU ont proposé de renoncer à certains travaux prévus au contrat.

Pour la CCPU, la piste évoquée est de réduire son intervention sur la restauration des zones humides en prévoyant d'intervenir sur 8 zones humides au lieu de 16 prévues au contrat initialement.

Cette modification permettrait à la CCPU de maintenir un niveau d'engagement à hauteur de 78 000€ /an pendant les trois premières années du contrat.

M. PEREZ exprime des réserves concernant l'engagement de la CCPU dans cette opération.

Suite au débat, le Conseil Communautaire approuve cette proposition à la majorité par 15 voix pour , 2 voix contre (M. PEREZ + pouvoir de M. ESPINASSE) ; 2 abstentions (M. CAZORLA et Mme VIETTI).

## 11/ Plan de gestion / convention de partenariat avec le SMMM :

M. LABOURE rappelle que l'aménagement de la Zone d'Activités au lieu-dit les Machabrées sur la commune de SAINT ROMAIN-D'URFE a impacté une zone humide.

Dans le cadre de l'autorisation accordée par les services de l'Etat pour la réalisation de cette opération, la CCPU est tenue de mettre en œuvre les mesures compensatoires définies par l'arrêté préfectoral N°EA09764.

Ces mesures prévoient notamment le remplacement et la sauvegarde à concurrence de 200 % de la zone humide dégradée.

Pour répondre à cette obligation, la CCPU a fait l'acquisition de 6 parcelles pour une surface d'un peu plus de 3 ha abritant des zones humides à SAINT-ROMAIN-D'URFE et à CHAMPOLY.

En complément de ces acquisitions, il est proposé de signer une convention partenariale avec le SMMM pour la gestion des zones humides acquises au titre de ces mesures compensatoires mais également pour d'autres zones humides acquises (hors compensation) par la CCPU dans un but de préservation.

En signant cette convention la CCPU s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses liées à la mise en œuvre de l'animation, des interventions et travaux du plan de gestion.

Pour 2025, le montant estimatif de cette prestation s'élève à 3 779.33€ pour 106h d'intervention.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

## 12/ Décisions modificatives :

M. LABOURE indique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives à l'activité de la Communauté de Communes, il propose d'adopter la décision modificative suivante :

### Budget Général :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
012 - 64131	Rémunérations	-	12 000.00€
012 - 6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-	5 000.00€
012 - 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	-	700.00€
012 - 6455	Cotisations pour assurance du	-	-600.00€
012 - 6456	Versement au F.N.C. supplément	-	-100.00€
013 - 6419	Remboursements rémunérations	17 000.00€	-
<b>TOTAL :</b>		<b>17 000.00€</b>	<b>17 000.00€</b>

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

### Séance de travail :

### **13 / Interventions et questions diverses :**

#### Aide TPE / boulangerie Gilbert a cremeaux (SARL les gourmandises du donjon) :

M. LABOURE rappelle que par délégation du Conseil Communautaire, il appartient au bureau d'instruire les demandes et de statuer sur l'octroi d'aides économiques.

Il informe l'assemblée que le bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 3 500.00 € à l'établissement « SARL Les Gourmandises du Donjon » selon les dispositions décrites dans le tableau ci-dessous :

RAISON SOCIALE	« SARL Les Gourmandises du Donjon » ;
N°SIRET	53290841500013
ADRESSE	Grande rue – 42260 CREMEAUX
ACTIVITE	Boulangerie - Pâtisserie
DEPENSES ELIGIBLES	81 680€ (plafond dépenses éligibles 35 000€)
AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	Favorable
SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE	10 % du montant des dépenses éligibles sous condition d'octroi de l'aide régionale
MONTANT ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	3 500.00€

#### Destruction des nids de frelons asiatiques :

M. LABOURE expose que de nombreux nids de frelons asiatiques ont été recensés cet automne dans l'ensemble des communes de la CCPU.

Il indique qu'à la demande des membres du bureau la CCPU a établi un listing des prestataires pouvant intervenir pour la destruction de ces nids.

#### Refonte du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) :

M. LABOURE explique que suite à des remarques du CDG 42 concernant le régime de RIFSEEP appliqué sur la CCPU et la CCVAI, les deux EPCI ont engagé un projet de refonte de ce dispositif avec comme objectif d'être opérationnel au 1er janvier 2025.

Pour élaborer ce travail les deux EPCI ont bénéficié de l'assistance de M. RONDOT, Directeur du CDG42.

Un projet a été transmis pour examen au CST et le projet de modification du RIFSEEP sera présenté lors de la séance de décembre.

#### Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :

M. LABOURE fait le compte rendu du comité de pilotage qui s'est déroulé à la Sous-Préfecture de Roanne le 20 novembre.

A cette occasion, l'ensemble des « projets d'envergure » du territoire nécessitant un cofinancement de l'Etat ont été présentés.

La CCPU a notamment insisté sur son besoin de financement pour le recrutement de l'animateur PCAET et le projet d'extension de la déchèterie.

#### Offre d'achat de M. PERRIN :

M. LABOURE indique que M. PERRIN a formulé une offre pour l'acquisition du deuxième étage du bâtiment de la CCPU pour l'installation d'un cabinet dentaire.

Il précise qu'une rencontre sera organisée avec M. PERRIN prochainement pour évoquer cette opération.

Projet de loi de finances 2025 / Vote d'une motion :

M. LABOURE indique que le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards d'euros.

Pour la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, l'ensemble des mesures prévues dans le Projet de Loi de finances pour 2025 représente un effort avoisinant 30 000 euros selon les estimations transmises par Intercommunalités de France.

Suite au débat, les élus de la CCPU se joignent aux représentants des Intercommunalités de France pour appeler le Gouvernement et les parlementaires à revoir l'ensemble des mesures proposées dans le Projet de loi de Finances pour 2025 dans un souci de justice et d'effort mesuré demandé aux collectivités locales.

Festival trucs et astuces / ateliers programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :

Mme ROUX rappelle à l'assemblée l'organisation du Festival Trucs et Astuces sur le thème de la gestion des déchets qui se déroulera le samedi 23 novembre.

Elle présente le programme de cette journée et indique que la matinée sera consacrée aux ateliers pour l'élaboration du PLPDMA.

Musicadanse :

M. CAZORLA fait le compte rendu de l'AG de Musicadanse.

Il indique notamment que l'association clôture son exercice avec un excédent d'environ 3000€ grâce à la mobilisation des bénévoles pour l'organisation de plusieurs manifestations.

Il ajoute que dernièrement l'association a été reconnue d'intérêt général. Ce statut lui permet de bénéficier d'exonération de charges et d'optimiser son fonctionnement.

Enfin, il indique que M. SAVATIER a décidé de mettre fin à ses fonctions de Président au sein de l'association. Un nouveau Président sera désigné prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

\*\*\*

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Le secrétaire de séance,  
Séverine PRAS

